

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°.../2007 RELATIVE
AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL :

Autorisation de Programme n° BP07-1

Pont Bacalan Bastide à Bordeaux

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
133 820 324 (valeur 2007)	5 121 042	300 000	3 000 000	22 000 000	40 059 630	63 339 652					Subventions	51 530 000
											F.C.T.V.A. (2)	17 886 405
											Autofinancement (3)	34 270 567
											Emprunt	30 133 352

La part supportée par la CUB correspond à l'autofinancement et à l'emprunt, soit 64 403 970

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

Autorisation de Programme n° BP07-2

Desserte du Secteur Nord de la Communauté

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
56 594 438	7 634 438	4 500 000	4 300 000	8 200 000	4 500 000	3 000 000	3 000 000		21 460 000		Subventions	0
											F.C.T.V.A. (2)	8 761 951
											Autofinancement (3)	14 493 490
											Emprunt	33 338 997

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

Autorisation de Programme n° BP07-3

7ème circonscription de voirie à Bruges

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
6 000 000	41 225	500 000	1 000 000	2 258 775	2 200 000						Subventions	0
											F.C.T.V.A. (2)	928 920
											Autofinancement (3)	1 536 563
											Emprunt	3 534 517

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

ZAC du centre ville à Ambarès

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
12 309 245	591 446		973 349	663 557	3 640 525	4 264 613	1 370 397	805 358			Participations	615 828
											F.C.T.V.A. (2)	569 927
											Autofinancement (3)	3 152 315
											Emprunt	7 971 145

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

(1) Crédits inscrits sur exercices antérieurs

(2) La part de F.C.T.V.A. mentionnée est le potentiel de dotation que le projet est susceptible de générer à législation actuelle.

La part de financement relevant de ce fonds est calculée sur les seuls crédits de l'opération éligibles au F.C.T.V.A., exception faite de l'opération "Pont Bacalan Bastide" où le Fonds est calculé sur le montant des crédits inscrit au PPI, déduction faite du montant de la subvention à recevoir de l'Etat, conformément aux règles applicables en matière de FCTVA.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement figurant pour ce budget au PPI et le total de l'autofinancement du Budget Principal rapporté au montant des crédits inscrits au PPI pour chacune des opérations.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT:

Station d'épuration Quai de Brazza à Bordeaux

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
22 164 087	6 087		2 000 000	4 658 000	7 000 000	8 500 000					Subventions	7 400 000
											T.V.A. (2)	4 344 161
											Autofinancement (3)	8 835 972
											Emprunt	1 583 954

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

(1) Crédits inscrits sur exercices antérieurs

(2) Le montant de la TVA ici mentionné est celui qu'il est prévu de récupérer par l'intermédiaire du Fermier du service, par transfert de droits à déduction de TVA.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement du Budget Annexe Assainissement figurant au PPI et le total de l'autofinancement de ce même budget rapporté au montant de l'opération.

II- OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL :

Rénovation de l'Hôtel de Communauté

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel			
		Montant	Montant	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
38 420 000				1 900 000	5 500 000	6 350 000	6 250 000	6 250 000		12 170 000	Subventions	0
											F.C.T.V.A. (2)	5 948 184
											Autofinancement (3)	9 839 127
											Emprunt	22 632 689

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT:

Autorisation de Programme n° ASS07-2

Reconstruction de la station d'épuration Louis Fargues à Bordeaux

Autorisation de Programme	Pour mémoire (1)	Crédits de Paiement							Financement prévisionnel	
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et autres (*)	Nature	Montant
Montant	Montant									
86 260 000				16 000 000	23 000 000	29 760 000	17 500 000		Subventions	20 000 000
									T.V.A. (2)	16 906 960
									Autofinancement (3)	34 388 557
									Emprunt	14 964 483

(*) Crédits prévisionnels inscrits en attente de planification sur 2013 et années ultérieures pour lesquels les services ne sont pas aujourd'hui en mesure de communiquer d'échéanciers.

(1) Crédits inscrits sur exercices antérieurs

(2) Le montant de la TVA ici mentionné est celui qu'il est prévu de récupérer par l'intermédiaire du Fermier du service, par transfert de droits à déduction de TVA.

(3) La part de l'autofinancement est le résultat d'une proratisation entre le total des opérations d'investissement du Budget Annexe Assainissement figurant au PPI et le total de l'autofinancement de ce même budget rapporté au montant de l'opération.

